

1202. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Nimègue, le 24 février 1573.* Il avait déjà résolu d'envoyer à Madrid don Bernardino de Mendoza; mais la lettre du Roi du 4 février l'a engagé à accélérer le départ de celui-ci. — Don Bernardino lui rendra compte de l'état des affaires. — Le duc demande de nouveau de l'argent et un renfort de 5,000 Espagnols. — Des 400,000 écus que le Roi lui annonce qu'il fait négocier, il en a déjà dépensé 100,000, et il se jette aux pieds des marchands (1), pour tâcher d'en obtenir 200,000, au moyen desquels il puisse contenter les régiments allemands qui se mutinent. — Le siège de Harlem traîne en longueur, parce que tous les soldats meurent de faim, et quittent le camp, pour aller chercher à manger. Les assiégés sont d'ailleurs plus forts du double que les assiégeants. — Le duc demande des pouvoirs, afin d'arranger les différends avec l'Angleterre.

Liasse 556.

1203. *Instruction donnée par le duc d'Albe, à Nimègue, le 24 février 1573, à don Bernardino de Mendoza, envoyé vers le Roi.* Elle se réduit à ce qu'il sollicite l'envoi le plus prompt possible d'un secours d'argent et de 5,000 Espagnols, ainsi que celui de pouvoirs pour que le duc puisse signer les articles de l'arrangement projeté avec l'Angleterre.

Liasse 556.

1204. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Nimègue, le 24 février 1573.* La restriction que le Roi a mise aux pouvoirs qu'il lui a envoyés pour donner pardon aux villes révoltées, restriction relative à ceux qui ont porté les armes contre S. M., ne lui permettra guère d'en faire usage, parce que, dans ces villes, il y en a très-peu qui ne se soient oubliés jusqu'à ce point. — Il importerait cependant qu'il pût pardonner à ceux d'Overysse et de Frise, pour les tranquilliser et donner exemple à ceux de Hollande: par ce motif, il prendra sur lui de le faire, si le Roi ne lui en envoie bientôt l'autorisation.

Liasse 556.

1205. *Lettre de Hieronimo de Roda au secrétaire Çayas, écrite de Bruxelles,*

atrás, hasta que las mismas cosas nos desengañen, y muestren que todo aquello es sueño, y muy pesado para quien en ello consume sus thesoros.

(1) Y me quedo echando á los piés de los mercaderes.

le 28 février 1573. Il se réjouit que don Bernardino de Mendoza aille rendre compte au Roi de l'état des choses aux Pays-Bas. Nul ne peut mieux s'en acquitter que lui, car il a été présent à tout, depuis que le duc d'Albe est venu en ces provinces. — Roda ajoute que don Bernardino a si bien servi dans toutes les occasions, qu'il mérite la faveur du Roi : il a vu, dit-il, peu de personnes en qui fussent réunies, à un pareil degré, les qualités des armes et des lettres (1).

Liasse 555.

1206. *Mémoire, envoyé au Roi par Hopperus, le 6 mars 1573, de différents points proposés par lui au conseil d'État, pour remédier aux affaires des Pays-Bas, avec les délibérations du conseil et les apostilles du Roi* (2). — Hopperus y propose, d'abord, de faire continuer les prières et aumônes, ensuite d'accorder un pardon général, puis de rétablir le cours régulier de la justice, de supprimer le conseil des troubles, etc. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 556.

1207. *Lettre du duc d'Albe au secrétaire Cayas, écrite de Nimègue, le 7 mars 1573.* Il voudrait que le Roi employât toutes ses forces à réduire les provinces rebelles des Pays-Bas, et n'approuve pas qu'il en ait distrait une si grande partie pour la sainte ligue contre le Turc. Une fois les affaires de ces provinces perdues, dit-il, l'armée de la ligue n'y remédiera pas. Le Roi peut bien commander au pape et aux Vénitiens qu'ils l'aident à conserver la religion dans ses États, puisque c'est pour le maintien de la religion qu'il fait tant de sacrifices. — Ce sont moins les Turcs, ajoute-t-il, qui menacent la chrétienté, que les hérétiques qui sont dans ses entrailles : ceux-là sont si loin qu'on aura le temps d'aller les trouver, après que les autres auront été réduits.

Liasse 556.

1208. *Lettre du secrétaire Albornoz au secrétaire Cayas, écrite de Nimègue, le 8 mars 1573.* Il le supplie de déchiffrer lui-même cette lettre, et ensuite de la jeter au feu. — Les affaires des Pays-Bas sont dans une si triste situation, qu'elles ne pourraient être pires, parce que les dispositions de tous les principaux sont on ne peut plus mauvaises. — Albornoz tient pour certain que, tant

(1) *Las virtudes de armas y de letras.*

(2) Voy. la lettre du Roi du 18 mars, n° 1210.

qu'il y aura des Espagnols dans ces provinces, elles se révolteront, et, si les Espagnols en partent, le pays et la religion se perdront. Il faut voir, entre ces deux extrêmes, quel remède doit être appliqué au mal. — Le duc d'Arshot, dans une maison à Anvers, a dit publiquement des choses si scandaleuses, que le prince d'Orange lui-même ne les aurait pas dites. Il n'a pas le moindre jugement; mais il est animé d'un très-mauvais vouloir, et le peu qu'il connaît lui suffit pour se faire écouter de ce peuple, qui est si ignorant, comme Çayas le sait (1). — Le docteur del Rio, que le duc a appelé pour rédiger le pardon du pays de Gueldre et celui de Frise et d'Overyssel, a rapporté à Albornoz que le duc d'Arshot lui a dit que jamais on ne viendra à bout de la révolte, si le Roi ne s'arrange avec le prince d'Orange. — Le duc de Medina aide fort peu à la direction des affaires. Plût à Dieu que le Roi ne l'eût jamais nommé, et qu'il ne fût jamais venu aux Pays-Bas, ou bien qu'il y fût venu aussitôt après sa nomination! car, du jour où celle-ci fut connue, commencèrent les intrigues entre les conseillers, et naquirent tous les embarras où l'on se trouve; jusque-là, il suffisait d'ordonner, pour être obéi (2). — Albornoz répète que tout le mal est procédé des intrigues des conseillers: quand les magistrats et hommes de loi, dit-il, venaient leur demander ce qu'ils devaient faire, ils haussaient les épaules, en répondant qu'ils n'en savaient rien; qu'ils fissent de leur mieux. Ce langage, ils le tenaient en public; en secret, ils en disaient probablement pis. — La satisfaction qu'ils éprouvent de la révolte montre bien la perversité de leur conscience. — « Croyez, continue Albornoz, qu'ils abhorrent notre nation encore » plus que le diable. Le duc (d'Albe) est haï des hérétiques; ils écument, en » entendant son nom (3). » — Si le duc de Medina demeure aux Pays-Bas, Albornoz parierait qu'il aura tout perdu en huit mois, et peut-être en quatre. — Don Juan d'Autriche serait très-bien placé à la tête du gouvernement de ces provinces, avec des personnages qui l'assistassent: il faut quelqu'un de très-grande autorité et tenant de très-près au Roi, pour gouverner un pays tel que

(1) *El duque de Arscot publicamente, en una casa de Anvers, dixó cosas tan escandalosas, que no podria decirlas el príncipe de Oranges. El no tiene ningun genero de seso, pero muy mala voluntad, y con él que tiene, basta para llevar tras sí este pueblo, que es tan ignorante, como Vm. sabe.*

(2) *..... Hasta entonces no havia mas de sic volo, sic jubeo.*

(3) *Vm. crea que ellos aborrescen nuestra nacion harto mas que al demonio. El duque es odiado de los hereges; escupen en oír su nombre.*

celui-ci (1), car, du moment qu'ils s'aperçoivent qu'il n'en est pas ainsi, tout flegmatiques qu'ils sont, ils lui auront bientôt donné des coups de pied (2).

Liasse 556.

1209. *Articles convenus entre le Roi catholique et la reine d'Angleterre pour le rétablissement de l'ancienne amitié et commerce mutuel, à Nimègue, le 15 mars 1573, style de Rome.*

1° A dater du 1^{er} avril ou mai prochain, la mutuelle amitié, ligue, commerce, entrecours et intelligence qu'il y avait entre lesdits princes et leurs sujets, avant l'arrêt général de l'année 1568, sera rétablie.

2° Ceux qui se montreront rebelles à l'un des deux souverains ne pourront demeurer dans les États de l'autre, non plus que ceux qui, requis par leur souverain de se reconnaître pour ses sujets, refuseront de le faire.

3° Les corsaires ne seront protégés par aucun des deux princes, directement ni indirectement; ils donneront, au contraire, tous leurs soins à ce qu'ils soient réprimés.

4° Cet entrecours durera deux années, à partir du 1^{er} avril ou mai. Dans les deux mois qui courront à dater de ce jour, les deux princes nommeront des commissaires pour arranger les différends qu'il y aurait entre eux ou leurs sujets, et ces commissaires pourront convenir de quelques nouveaux articles (lesquels ne devront toutefois déroger aux traités anciens), pour mieux assurer à l'avenir la bonne amitié entre les deux couronnes.

5° Lesdits commissaires traiteront de la mutuelle restitution des biens qui ont été saisis, ou d'une juste indemnité pour ceux qu'on ne pourrait reproduire.

6° Si, dans le terme de deux ans, lesdits commissaires n'ont pu s'accorder, le présent entrecours cessera.

7° Lesdits commissaires régleront la manière dont seront traités et reçus les ambassadeurs de part et d'autre; ils pourvoiront à ce que, dans les États du roi d'Espagne, il ne soit fait aucun tort aux sujets de la reine d'Angleterre qui vivront paisiblement. Quant au lieu où ils s'assembleront, il a paru le plus con-

(1) *Esto hase de govarnar por persona de grandissima autoridad y que sea muy conjuncto á S. M., y que le dé muy larga mano, porque si huelen otra cosa, dalle han de zapatazos, aunque fle-máticos.*

(2) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCXXIX.

venable que, dans le terme de deux mois après la ratification du présent accord, le roi d'Espagne envoie à Londres deux commissaires; et si, dans les trois mois suivants, ceux-ci n'avaient pu s'entendre avec les commissaires de la reine, elle enverrait deux autres commissaires à Bruges, pour y ouvrir une nouvelle négociation avec ceux qu'y enverrait le Roi.

8° Le duc d'Albe promet que, dans le terme de trois mois, le Roi signera et approuvera les articles précédents. En attendant, pour que les sujets des deux souverains puissent jouir du bénéfice du libre commerce, il fera publier l'entre-cours le 1^{er} avril ou mai : le tout, à condition que la reine signe les mêmes articles, lorsqu'elle les recevra, ou que le baron de Burley, chevalier de la Jarretière, du conseil suprême et privé de ladite reine, et trésorier général d'Angleterre, les fasse, par son ordre, dûment approuver et signer.

Liasse 355.

1210. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Saint-Laurent-le-Royal, le 18 mars 1573.* Don Bernardino de Mendoza est arrivé à Madrid le 13 mars, et lui a rendu compte de ce dont le duc l'avait chargé. — Outre les lettres de 200,000 écus qu'il a adressées au duc le 24 février, il a pourvu à ce qu'on lui en envoyât encore 400,000 dont les cédules seront remises à don Bernardino. — Il vient de donner ordre que les deux régiments d'Espagnols qui sont en Lombardie, et qui forment un peu plus de 5,000 hommes, soient en toute diligence dirigés sur les Pays-Bas, ainsi que trois cents cheveu-légers. — Hopperus lui ayant dit plusieurs fois qu'il avait rassemblé différentes notes, tirées des lettres du cardinal de Granvelle et d'autres ministres aux Pays-Bas, auxquelles il avait joint ses propres réflexions sur les moyens de pacifier ces provinces, le Roi, après les avoir vues, et après que, en conseil d'État, on fut convenu de ce que l'on dirait à Hopperus sur chacune d'elles, ordonna à celui-ci de se rendre audit conseil, d'y discuter la matière desdites notes, et de lui faire rapport des délibérations auxquelles elles auraient donné lieu. Il le fit, et depuis le Roi répondit sur chaque article de la consulte : Hopperus retourna au conseil avec ces réponses, dont il se montra très-satisfait. — Comme il est probable qu'Hopperus enverra à Viglius copie de ladite consulte, le Roi en fait parvenir une au duc (1), afin qu'il connaisse auparavant ce qui a été traité.

Liasse 354.

(1) Voy. ci-dessus, n° 1206.

1211. *Lettre du duc d'Albé au Roi, écrite de Nimègue, le 18 mars 1573.* La lettre que le Roi lui a adressée sur les affaires d'Angleterre (*voy. n° 1200*) contenait l'énumération des inconvénients qu'il y aurait à conclure l'accord projeté avec la reine. — Il a pensé qu'il devait soumettre son opinion à S. M. sur chacun des points touchés dans cette lettre, parce qu'il lui paraît d'une grande importance qu'elle les comprenne d'une manière différente que son conseil (1); et, s'il ne l'a pas fait dans l'autre dépêche, c'est qu'il ne veut pas que quelqu'un de ceux qui ont été consultés par le Roi lui coupe la tête, pour avoir répliqué à ses arguments (2). — Premièrement, on dit que les Anglais n'ont prêté l'oreille à des propositions d'arrangement, que pour en rendre compte aux Français: le duc ne croit pas que les deux nations soient en si grande amitié, que cela soit à craindre; il est plutôt d'avis que les Anglais veulent s'accommoder avec le Roi, afin d'être plus libres dans ce qu'ils voudront entreprendre contre les Français. — On dit encore que, si le Roi s'accorde avec la reine d'Angleterre, les Français se perdront. Il ne sait sur quoi l'on se fonde en cela. L'Angleterre et la France ne sont pas en guerre; au contraire, elles ont depuis peu contracté une alliance. Lorsqu'elles s'allièrent contre le Roi, et cela afin que le roi de France pût exécuter l'entreprise qu'il projetait contre les Pays-Bas, le Roi était avec la reine d'Angleterre dans les termes où elle est actuellement avec la France: cela ne les empêcha pas de faire leur traité, et le Roi ne s'en plaint pas. Comment les Français pourraient-ils donc se plaindre de ce qu'il se réconcilie avec ses anciens alliés? Alors même que les Anglais et les Français seraient en guerre, le Roi ne serait pas obligé de laisser, pour les Français, ses alliés beaucoup plus anciens, surtout après la conduite qu'ils ont tenue à son égard, dans leur récent traité avec l'Angleterre: d'ailleurs, le Roi ne traite, en ce moment, avec les Anglais, qu'en ce qui concerne les pirates, les rebelles et le commerce (3). — Le duc rappelle que le roi de France écrivit et fit dire, par son ambassadeur, au Roi qu'il tenait à sa cour le comte Louis de Nassau, afin de

(1) *Porque tengo por de grande importancia que V. M. entienda aquello diferentemente de como su consejo se lo ha pintado.....*

(2) *No quiero que alguno de los que fueron en ello me corte la cabeza, cuando viniere á sus manos, por haver replicado á sus fundamentos.*

(3) *Y agora V. M. no trata con Ingleses, sino de piratas, y reveldes, y del comercio.*

le réconcilier avec lui, et de le faire passer à son service avec ses navires (1), et que dans le même temps il adressait au comte la lettre qui a été envoyée à Çayas (2). — Quand le Roi a dit à l'ambassadeur de France qu'il ne savait pas qu'on traitât avec les Anglais, il a dit la vérité : depuis, les choses ont changé, et le Roi n'est pas obligé de rendre compte de ses affaires au roi de France. — Quant à ce qu'on prétend que la reine d'Angleterre n'en favorisera pas moins les rebelles et les corsaires, on ne peut avoir d'un prince d'autre sûreté que celle de sa parole et de sa signature; ainsi, alors même que la reine violerait ses promesses, il y a une grande différence entre agir ouvertement, ou avec dissimulation. — Si, pour ne pas décourager les catholiques d'Angleterre, le Roi s'expose à perdre les Pays-Bas, ceux-ci perdus, comment pourra-t-il favoriser lesdits catholiques? — En ce qui touche le pape, le Roi ne fait rien contre lui, ni contre le saint-siège : au contraire, il ôte aux hérétiques des Pays-Bas la principale force qui l'empêche de les faire rentrer sous l'obéissance du saint-siège; et, lorsque le Roi aura rétabli l'ordre dans ses États, il pourra soutenir entièrement le siège apostolique, ce que l'empêchent de faire les embarras qu'il a aujourd'hui. — Le duc se justifie d'avoir dit que le Roi pourrait faire ensuite avec l'Angleterre ce qui lui paraîtrait convenable : il convient que le Roi doit garder sa parole, une fois donnée; mais, depuis qu'il est au monde, il a cru que les affaires des rois devaient être dirigées d'après d'autres principes que celles des simples gentilshommes, et cette maxime, il l'a vu pratiquer par l'Empereur, qui était si grand gentilhomme et si grand prince (3). — Il se plaint de ceux qui ont conseillé le Roi. « Si j'eusse été cru, dit-il, lors de la négociation de » Ridolfi, on aurait pu aujourd'hui et auparavant traiter avec les Anglais, et les » amener à tout ce qu'on eût voulu; les choses seraient aujourd'hui dans un » état différent de celui où elles sont, car V. M. peut être certaine que de cette » poussière est provenue toute cette boue (4). » — Il a écrit au Roi, par don

(1) *Acuérdesele á V. M. que le escribió el rey de Francia y hizo dezir por su embaxador que tenia al conde Ludovico en su corte, por acomodarle con V. M. y traerle á su servicio con sus navios.....*

(2) Voy. ci-dessus, p. 269.

(3) *.....Yo, señor, todos los días de mi vida, entendí que las negociaciones de los reyes pendian de muy diferentes cabos que los negocios de los particulares cavalleros que andamos por el mundo, y desta manera lo ví tratar á su padre de V. M., que era tan gran cavallero y tan gran príncipe.....*

(4) *Si yo fuera creído cuando Ridolfi, agora se pudiera capitular y antes de agora con Ingleses, y*

Bernardino de Mendocça, la situation des affaires : depuis, avec un courrier qui partit le 7, il lui a adressé une seule lettre, tout entière de sa main. C'est maintenant au Roi à décider s'il veut en finir par des mesures efficaces, ou laisser traîner les choses en longueur. — « Sire, dit-il, j'ai remarqué, depuis quelque » temps, que les avis que j'envoie à V. M. n'obtiennent pas son approbation; » ses réponses sont des arguments contre ce que j'écris, et c'est là un style bien » différent de celui dont elle a toujours usé avec moi. De là sont nés de très- » grands inconvénients..... Je ne suis pas tellement attaché à mon opinion, ni » si confiant dans ma manière de voir, que je pense qu'elle soit la meilleure : » mais je puis assurer à V. M. que le nouveau style a produit des résultats très- » fâcheux, et qui l'eussent été plus encore, si je ne m'étais enhardi à répliquer » à des ordres dont l'exécution m'était prescrite absolument (1). » — Il se plaint de n'avoir plus le même crédit que par le passé, et termine, en attribuant à une tentation du diable la pensée qu'a eue le Roi de faire la guerre aux Infidèles, au lieu de porter toutes ses forces dans les Pays-Bas (2).

Liasse 556.

1212. *Lettre du duc d'Albe au secrétaire Cayas, écrite de Nîmègue, le 18 mars 1573.* Il le prie de déchiffrer lui-même la lettre qu'il adresse au Roi (3), et de la lui remettre à part, n'ayant pas voulu traiter de ces matières dans celle qu'il écrit sur le même sujet, afin que les conseillers du Roi ne voient pas qu'il réplique sur les dépêches de S. M., qu'il tient en si grande vénération. — Il importe que le Roi donne toute son attention aux affaires des Pays-Bas; son autorité et son honneur l'obligent à vendre même tout ce qu'il possède pour

traerlos á todo lo que se quisiera, porque esto estuviera en muy diferente estado del que se está, porque V. M. sea cierto que de aquellos polvos han salido todos estos lodos.

(1) *Yo, señor, he visto de algun tiempo acá que los pareceres que escrivo á V. M. sobre lo que aquí trato y dependiente, que la respuesta que tengo sobre lo que escrivo es argumentos contra lo que me parece, muy diferente estilo del que V. M. siempre ha tenido conmigo. Y desto han nascido grandissimos inconvenientes, como, siempre que V. M. sea servido que se lo diga, se lo diré. Y no soy tan atacado á mi opinion ni confiado della, que piense que sea la mejor; pero he visto succeder del nuebo estilo inconvenientes grandes, y succedieran mucho mayores, si yo no me huviera atrevido á replicar á ordenes que V. M. me ha enviado resolutamente que los executasse.*

(2) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCXXX.

(3) Celle qui précède.

chasser de ces provinces le prince rebelle. — Ceux qui, à la cour, l'ont blâmé de s'être avancé autant dans l'arrangement avec les Anglais, ont montré qu'ils avaient peu de souci des fatigues qu'il a essuyées et des nécessités où il se trouve. — Quant à Harlem, il se rappelle avoir écrit au Roi, au mois de décembre, qu'il vint à Amsterdam un bourgmestre et un pensionnaire de cette ville, lesquels dirent à don Fadrique qu'elle voulait se rendre. Don Fadrique leur répondit qu'il la recevrait avec plaisir, comme il avait reçu Kampen, Zwolle et les autres villes de Gueldre. Un des deux retourna à Harlem; il trouva la garnison renforcée : non-seulement on ne voulut pas entendre à sa proposition, mais on le mit en prison. — C'est là tout ce qui s'est passé à ce sujet.

Liasse 556.

1213. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Nimègue, le 18 mars 1573.* Il a invité ceux d'Amsterdam à écrire aux villes révoltées, pour les engager à rentrer sous l'obéissance du Roi, avec l'offre d'intercéder en leur faveur (1). Quelques-unes ont répondu que, si le Roi voulait remettre en paix le pays, et en tirer

(1) Sa lettre au magistrat d'Amsterdam, en date du 11 février, était de la teneur suivante :

« Très-chiers et bien amez, oires que le Roy, nostre sire, ait tousjours esté et soit le prince le plus bening et clément que l'on puist trouver, si ont plusieurs, par mensonges et faulses persuasions, s'efforcé à en imprimer doute à plusieurs villes de par deçà, pour les abuser et tirer à leur cordelle et hors l'obéissance de S. M., comme ilz ont faict; et toutesfois, comme la vérité se descouvre tousjours en fin, l'on l'a aussy peu veoir en ce qui s'est passé endroict les villes des pays de Gheldre, Overyssel, Frize et Utrecht, qui estoyent aliénées de l'obéissance de Sadicte Majesté, et se y sont, d'elles-mesmes et sans constrainte, y réduictes et remises, auxquelles l'on n'a touché ny à ung seul bourgeois, ny manant d'icelles, ains les laisse-l'on au mesme estat, et joyssant de leurs biens et aultres choses, comme elles estoyent et faisoient auparavant leur aliénation, s'estant seulement usé de force contre celles qui ont fait démonstration de défense. Et de la susdicte grâce sommes délibérez d'user contre toutes aultres villes d'Hollande, qui semblablement viendront se remectre en l'obéissance de Sadicte Majesté, sans attendre les forces d'icelle, ce que à toutes leurs promectons en son nom et de sa part. Et avons bien voulu vous en advertir, afin que en oultre le faciés entendre aux villes où, à vostre advis et samblant, il y pourroit avoir espoir qu'elles pourroyent se réduire; les admonestant et exhortant de capter ceste bonne occasion, sans la laisser perdre, et retourner à l'obéissance qu'ilz doibvent à Sadicte Majesté, leur prince et seigneur naturel, en la grâce duquel elles, ensamble tous les bourgeois, manans et habitans d'icelles, se y venant présenter devant quinze jours, dois l'insinuation qu'ilz en auront eu de vous, seront receues, sans à jamais se souvenir des choses

service, il fallait qu'il accordât la liberté de conscience (1). — Lesdites villes payent au prince d'Orange un huitième et jusqu'à un tiers de la valeur des marchandises qui y entrent et en sortent; il en a tiré trois à quatre centièmes deniers, et, lorsque le duc leur a demandé le dixième pour le service de leur prince, elles le lui ont refusé (2)! — Il a accordé pardon, sauf quelques restric-

passées : ce que bien pouvez leur promectre, et les en assurez de nostre part, puis à vous nous promectons et assureons, par ceste signée de nostre nom, qu'il se fera ainsy, sans nulle faulte ny contrevention; leur remonstrant en outre combien elles s'abusent, si elles pensent povoir résister aux forces de Sa Majesté, et combien elles se trouveront mal, si elles demeurent opiniastres à les vouloir expérimenter. A tant, etc. »

Le duc d'Albe envoya cette lettre, le même jour, à don Fadrique, son fils, par les lignes suivantes :

« Mon filx, je suys entré en opinion que par adventure plusieurs villes altérées d'Hollande, où (à ce que j'entens) il n'y a présentement point ou bien peu de garnison de la part du prince d'Oranges, pourriont se remettre en l'obéissance de Sa Majesté, quand elles fussent assurées d'estre receues en grâce, et m'a samblé bien escripvre là-dessus une lettre à ceulx de la ville d'Amstelredamme, pour en faire l'avertissement et donner certitude aux aultres, de la substance que verrez couché par l'escript françois cy-joint. Et ay bien volu faire passer le tout par vous, afin que, si par là le trouvez bon ainsy faire, envoyez ladicte lettre ausdits d'Amstelredamme. Ce que j'ay fait mettre jour préfix en icelle lettre, est pour donner tant plus de presse aux villes qui auront envie se réduire, le venir faire; aultrement, se pourriont servir de ceste promesse pour long-temps, et entretant faire du pis. Ce me sera plaisir d'entendre ce qu'en aura samblé par delà. »

Don Fadrique de Tolède répondit à son père, le 16 février :

« Monseigneur, j'ay veu le double des lettres que V. E. dict luy avoir samblé bien d'escripre à ceulx d'Amstelredam, tendantes afin d'assurer les villes altérées (où il y a peu ou point de garnison) que elles seront receues en grâce; me commandant, par une aultre à moy du x^e de ce mois, d'envoyer l'originale à ceulx du magistrat d'Amstelredam, sy par icy elle estoit trouvée bonne. J'ay mis ès mains du conte de Boussu lesdictes lettres, pour les bailler ausdicts d'Amstelredam, ne doubtant point que V. Exc. et ceulx de delà ont eu considération à tout, avant se y résoudre. » (Archives du Royaume, papiers d'État.)

(1) Le conte de Boussu écrivait au duc d'Albe le 11 mars : « Ceulx d'Amsterdam ont envoyé diverses copies des lettres de Vostre Excellence aux villes où ilz ont trouvé commodité les faire dresser : mais, jusques icy, ne s'est ensuivy aulcung effect, et n'y est venu aucune responce, sy non sur une lettre que le seigneur de Rivière avoit envoyé secrètement dedans Delft, dont j'envoye copié à Vostre Excellence : par où se peult percevoir la grande obstination de ce peuple aveuglé. » (*Ibid.*)

(2) Le duc d'Albe avait fait demander aux quatre membres de Flandre qu'ils équipassent à